



ASSOCIATION DE LA
FILIERE BIOLOGIQUE
EN REGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du 17 février 2021

Titulaires

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
BOULAI	Paul-Emmanuel	CONFEDERATION PAYSANNE	Institutionnels	Absent
BOURGY	Emmanuel	GDAB 36	Producteurs	Présent
DECHENE	Bruno	LAITERIE DE VERNEUIL	Préparateurs	Présent
HARDY	Loïc	BIO CENTRE LOIRE	Préparateurs	Excusée
TROUSLARD	Benjamin	GABOR	Producteurs	Présent
FOUCAULT	David	TERNAO	Distributeurs	Excusé
GEORGET	Paule	BIOCOOP LA PETITE PRAIRIE	Distributeurs	Excusée
PROST	Sébastien	LSDH	Préparateurs	Excusé
MAUTOUCHET	Serge	MAUTOUCHET SERGE SMC	Préparateurs	Présent
PERRET	Cécile	FERME DE LA MOTTE	Préparateurs	Excusée avec pouvoir B. Gueroult
PESCHARD	David	GABLEC	Producteurs	Présent
POTHIER	Sylvain	GABEL	Producteurs	Excusé
PRUNIER	Joël	CER France - ALLIANCE Centre	Institutionnels	Présent
SAVATON	Magali	GABBTO	Producteurs	Présente
TROFLEAU	Martine	ASSOCIATION LA PRESLE	Consommateurs	Excusée
VAURS	Christophe	COOP DE FRANCE CENTRE	Institutionnels	Absent
VERGNAUD	Pascal	MFR DE L'ORLEANAIS	Institutionnels	Présent
VINCENT	Jean-François	GABB18	Producteurs	Présent

Suppléants

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
DAUBIGNARD	Louissette	CRA Centre	Institutionnels	Absente
GAULANDEAU	Claude	GABLEC	Producteurs	Présent
GODIN	Bruno	BERIVAL	Distributeurs	Absent
GUEROULT	Benoît	ALLAIRE	Préparateurs	Présent
LEGARREC	Quiterie	GABEL	Producteurs	Absente
MORON	Christian	INPACT	Institutionnels	Excusé
PRALONG	Nicolas	GABEL	Producteurs	Présent
VERGER	Benoît	AXÉRÉAL BIO	Préparateurs	Absent

Autres : Jacques Sappei, Jean-Christophe Grandin, Marine Carassai, Eva Carrico, Jean-Marie Mazenc, Laure Amouriq, Pascal Veaulin, Christèle Chouin, Olivier Chaloché, Philippe Joubert, Florent Arthur.

Représentation par collège :

Collège	Nombre de voix statutaire	Nombre de voix présente
Producteurs	6	5
Préparateurs	5	2
Distributeurs	2	0
Consommateurs	1	0
Institutionnels	4	2

Au total, 10 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Jean-François Vincent rappelle l'ordre du jour :

HORAIRE	SUJET
14h30	Validation du dernier procès-verbal
14h40	Information et échange sur : La nouvelle PAC, le pacte vert européen Le Plan stratégique national (PSN) et sa déclinaison régionale L'évolution des aides CAB, MAB Le plan de relance
16h00	L'élection régionale : information et échange sur la stratégie en cours
16h45	Changement de présidence de Bio Centre
17h00	Présentation du budget prévisionnel définitif
17h15	Validation des nouveaux adhérents de Bio Centre Validation du financement de la bannière internet régionale (projet avec AREA) Questions diverses

Validation du dernier procès-verbal

Adopté à l'unanimité des présents.

Nouvelles sur la PAC, le PSN, les aides Bio, et le Plan de relance

Jean-François Vincent expose les dernières informations relatives à tous ces sujets.

Le Pacte vert pour l'Europe propose un plan d'action destiné à promouvoir l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire, à restaurer la biodiversité et réduire la pollution. Il inclut la stratégie « De la ferme à la table » qui vise à rendre nos systèmes alimentaires plus durables, avec en particulier la réduction d'ici 2030 de l'utilisation des pesticides (50%), des engrais (20%), des ventes d'antimicrobiens (50%). L'agriculture biologique est reconnue comme une pratique respectueuse de l'environnement qu'il convient de développer pour porter sa part à 25% de la surface agricole utile en 2030.

La nouvelle PAC doit répondre à ce pacte.

En termes d'organisation, l'innovation essentielle de la nouvelle PAC est que chaque état doit construire un Plan stratégique national (PSN) unique définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale, couvrant les deux piliers. Le PSN doit être approuvé par la Commission européenne. L'état a demandé une contribution au PSN à chaque région (PRI programme régional d'intervention). Le réseau Bio Centre-Val de Loire a participé à l'élaboration du PRI de notre région en étant présent dans les 6 groupes de travail et l'atelier de synthèse concernant l'agriculture.

Sur le fond, à noter l'Eco-scheme du premier pilier, qui met en place les paiements pour service environnementaux (PSE). Ce dispositif remplacera l'aide au maintien, venant rémunérer la contribution des agriculteurs à la préservation de l'environnement. L'agriculture bio est concernée, mais également l'agriculture HVE (niveau 3 de la certification environnementale). Sur ce sujet il est important que le niveau 2 de la certification environnementale ne soit pas pris en compte, car ne correspondant pas à un réel impact favorable à l'environnement.

La répartition des compétences entre état et Région est modifiée.



ETAT (MAA)

- 1^{er} pilier de la PAC
- Programmes sectoriels
- Assurance récolte + ICHN
- **Etat, avec participation des Régions à l'élaboration et la mise en œuvre :**
Mesures agroenvironnementales climatiques surfaciques

Etat, avec une ambition coordonnée avec les Régions : Soutien agriculture biologique

REGION = interventions HSI GC

- Installation des jeunes agriculteurs
- Investissements agricoles
- Investissements forestiers
- Transformation agroalimentaire
- Formation / diffusion de connaissances
- Environnement/Natura 2000
- Coopérations
- Développement rural
- Leader

Cela implique notamment que l'aide à la conversion (aide surfacique) sera de nouveau de la compétence de l'état.

Le cadre réglementaire de la nouvelle PAC est prévu d'être mis en application en 2023. Le cadre budgétaire de la présente programmation s'arrêtant en 2020, la période de transition sera traitée dans le cadre réglementaire actuelle, et le cadre budgétaire suivant, auquel vient s'ajouter le plan de relance (7.5 milliards au niveau français).

Le plan de relance volet agricole français représente 1.2 milliards d'euros. Il comprend plusieurs mesures dont certaines sont déjà clôturées :

- Pacte biosécurité / bien-être animal : 100 M€
 - Soutien à l'investissement matériel et immatériel pour la biosécurité et le bien-être animal : 98M€
 - En région CVL : 2.64 M€ dans le cadre du PCAE
 - Soutien à la formation des éleveurs à la prévention des maladies et au bien-être animal : 2M€
- Plan protéine végétale (France Agrimer)
 - Programme d'aide aux investissements en agroéquipements des exploitations agricoles portant sur des matériels pour la culture, la récolte et le séchage des espèces riches en protéines ainsi qu'au développement des sur semis de légumineuses fourragères. 20 M€
 - dispositif clos
 - Plan de structuration des filières protéines végétales
 - dispositif ouvert. (du 2/12/2020 au 31/12/22)
- Plan de structuration des filières (France Agrimer)
 - dispositif ouvert. (du 2/12/2020 au 31/12/22)
- Renouvellement des agro équipements (France Agrimer) : 135 M€
- Transition agroécologique (Ministère))
 - Programme « plantons des ahies » : 50M€ => 7000 km.
 - Dont 3M€ sur l'animation et l'accompagnement technique => AAP régional de la Draaf à venir en février.

- Sur 2021 et 2022
- Plan de modernisation des abattoirs : 130M€
 - Hygiène alimentaire, protection animale, conditions de travail, bien-être animal, modernisation, compétitivité, respect des exigences de pays tiers.
- Fond avenir bio : 13 M€
 - AAP fin janvier et septembre 22.
 - Projet majoritairement bio.
 - Possible dans une seule région

Pour plus d'information,

- Site internet de la DRAAF : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/PLAN-DE-RELANCE>
- Une adresse mail spécifique : relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
- Le réseau a passé des informations aux adhérents et les salariés sont à même d'apporter des réponses sur les divers dispositifs.

L'aide au maintien (MAB) en 2020 ne concernera que les montants entre 4000€ et 7000€. En dessous le crédit d'impôt permet d'obtenir une aide jusqu'à 3500€. Aucune grille de priorisation n'a été demandé jusqu'à maintenant.

Pour 2021 et 2022 la MAB pourra être financé intégralement par le Feader sans cofinancement. Sont envisagés sur 2 ans pour la Bio 22M€ pour CAB et 11M€ pour la MAB (contrat d'un an accessible à tout certifié).

Election régionale et départementale

Il est important de rencontrer les différents candidats à l'élection régionale. Pour cela nous essayons d'obtenir une rencontre physique dans les semaines à venir, et ceci avant l'assemblée générale de Bio Centre le 15 avril, pendant laquelle nous envisageons d'organiser un débat avec tous les candidats.

La question est posée de décliner la démarche au niveau départemental en ciblant les compétences spécifiques de ce niveau et de communiquer auprès des citoyens.

Jacques Sappei demandera à Myriam Couty-Morin d'apporter une réponse sur les possibilités de cette déclinaison. Toutefois la demande étant tardive il n'est a priori pas envisageable de faire le même travail.

Changement de présidence

Jean-François Vincent renouvelle sa volonté de quitter la présidence. Le projet de travailler en collectif l'automne dernier n'a pas pu avoir lieu afin d'organiser la transition. La question de l'alternance amont / aval est posée. Lors de l'AG les administrateurs seront élus. Ils désigneront ensuite le bureau dont le président.

La question est aussi d'avoir un collège aval redynamiser. Nous avons entrepris avec l'AREA de réunir des entrepreneurs pour mener une réflexion sur la collaboration entre les deux structures et sur les services à mettre en place.

Le conseil s'interroge sur l'avancement de l'enquête que nous devons faire sur l'aval. Jacques Sappei confirme que cette enquête était programmée l'année dernière avec un stagiaire mais les circonstances non pas permis de la réaliser. Ce projet est toujours au programme d'action 2021. Jacques fera le point rapidement avec Edith Lemerancier en charge de ce dossier.



Bannières IAA

Depuis plusieurs mois Bio Centre participe avec l'AREA à une réflexion sur un projet de portail internet pour l'industrie agroalimentaire régionale dénommé bannière régionale de l'IAA. Ce projet prend corps aujourd'hui et lors de la dernière réunion a été souhaité que tous les partenaires participent à l'investissement. Le montant demandé à Bio centre est de 1500€.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité des présents la participation de Bio Centre à ce projet à hauteur de 1500€.

Questions diverses

1. Démission d'Antoine Fauchoux

Suite à sa démission de président du GABOR, Antoine Fauchoux confirme sa démission du poste de titulaire au conseil d'administration de Bio Centre. Il est remplacé par Benjamin Trouslard. Le conseil prend acte de ce changement.

2. Participation à la SCIC « Nourrir l'avenir »

La SCIC « Nourrir l'avenir » propose à Bio Centre de participer à sa création en prenant des parts.

Pascal veaulin, membre de cette association explique que l'association « Les pieds dans le plat » à l'origine de ce projet a été créé pour faire des formations dans la restauration collective. Les adhérents sont des cuisiniers, diététiciennes, sociologues, techniciens de GAB. Le département de la Dordogne est aussi adhérent. Se poser un problème de coordination nationale. A été embauché une personne qui a proposé de créer une entreprise pour pouvoir trouver des aides. D'où ce projet de SCIC. L'objectif est d'avoir une coopération avec les GAB. L'association fait des formations avec les cuisiniers, les marchés publics, de l'accompagnement des convives, en immersion auprès des cuisiniers.

Laure Amouriq précise qu'on s'inspire beaucoup des échanges avec cette association pour agir sur notre territoire. On bénéficie de cela grâce à la présence de Pascal dans les deux structures. Mais l'association ne s'y retrouvent pas totalement car Pascal intervient en région Centre pour le compte de Bio Centre et non à son compte ce qui diminue les ressources de l'association. D'où le souhait d'établir un partenariat entre nos deux structures.

Le CA donne son accord et le bureau de Bio Centre étudiera et décidera des conditions de participation à ce projet.

3. Collaboration avec les chambres

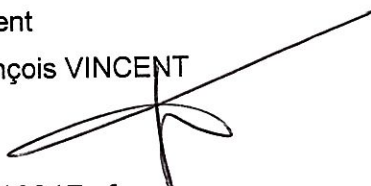
Laure fait part au conseil d'administration que la Région lui demande de travailler avec les Chambres sur le sujet de l'élaboration des marchés publics. Cela est problématique car nous avons plusieurs fois remarqué des copier-coller de nos travaux qui se retrouvent ainsi attribués à elles, sans qu'elles aient vraiment de compétence sur ces sujets de restauration. Il faudra clarifier ces relations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17h30.

Fait à Blois, le 17 février 2021,

Le président

Jean-François VINCENT



PV CA 210217 vf

